



**PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX POUR  
L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 2047 – RUE FERNAND ROMBEAU EN  
VUE DE SON DÉCLASSEMENT**

**Décision N° 2025-50**

**Le Maire de Marchiennes,**

Vu le Code Général des Collectivités Locales et ses articles L.2122-22 et D 2122-7-2,

Vu la délibération n° 03-2024/LM/SM du 05 mars 2024 portant délégation du Conseil municipal au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération n°40/2025/LM/ND du 10 avril 2025 portant adoption de la convention constitutive du groupement de commande pour la réhabilitation de la RD 2047 – Rue Fernand Rombeau ;

Vu la commission d'appel d'offre du 5 novembre 2025 ;

**DECIDE**

**Article -1 :** D'attribuer le marché N°2025-02 - Marché de travaux pour l'aménagement de la RD 2047 – Rue Fernand Rombeau en vue de son déclassement, à SAS Entreprise Jean Lefebvre Nord, domiciliée 380 Rue Jean Perrin – ZI Douai Dorignies - BP 525, 59505 DOUAI Cedex, selon le bordereau de Prix Unitaires et le Détail Quantitatif Estimatif annexés à l'Acte d'Engagement, sur la base d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire, pour une durée de 7 mois, pour un montant de :

**Lot 2 - Marchiennes : 298 727.50 € HT (Montant total du marché pour les deux lots : 688 970.60 € HT)**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2025.

**Article-2 :** le Maire, le Secrétaire Général de mairie, et le trésorier payeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marchiennes, le 11/12/2025

Le Maire,  
Laurent MARTINEZ

